LA DIRECTIVE EUROPÉENNE « ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION » 2014/68/UE

Mettre en pratique la réglementation européenne applicable aux équipements sous pression. (ex L14)



Ref : ESP01
DISPONIBLE EN INTRA

Présentation de la formation

Objectifs pédagogiques

- → Situer le domaine d'application de la réglementation.
- → Déterminer la catégorie de risque de son équipement.
- → Extraire les parties de la réglementation applicables à son équipement.

Méthodes pédagogiques

Méthode pédagogique alternant théorie et pratique au travers d'études de cas ou de travaux dirigés.

Compétences visées

Caractériser les produits sous pression.

Déterminer le meilleur moyen d'apposer le marquage CE sur les équipements sous pression.

Moyens d'évaluation

Quiz final d'évaluation

Profil du formateur

Inspecteur qualifié DESP (Directive équipement sous pression).

Personnel concerné

Ingénieurs, techniciens de bureaux d'études ou des services fabrication (fabricants, donneurs d'ordres, ingénierie, etc.).

Prérequis

Aucun prérequis technique

SESSION EN 2025

Senlis

▼ 14h - 1600 € HT

→ du 10/12 au 11/12/2025 ¹

SESSION EN 2026

Mulhouse

▼ 14h - 1446 € HT

→ du 15/04 au 16/04/2026

Saint-Étienne

▼ 14h - 1446 € HT

→ du 10/06 au 11/06/2026

Senlis

▼ 14h - 1446 € HT

→ du 18/11 au 19/11/2026 1

¹ session garantie

CONTACTS

Renseignements inscription

Service Formation +33 (0)970 820 591 formation@cetim.fr

Responsable pédagogique

Philippe Rohart

En situation de handicap?

Consulter notre référent handicap pour étudier la faisabilité de cette formation à referent.handicap@cetim.fr

EN PARTENARIAT AVEC







Cette formation

Même thématique

Programme de la formation

- → Généralités
 - > Le calendrier d'application.
 - > Ce qui change par rapport à la directive 97/23/CE.
 - > Quelques définitions.
 - > La structure du texte.
 - > Les fiches d'interprétation et les normes harmonisées.
- → Application de la directive
 - > Le champ d'application.
 - > La classification.
 - > Les procédures d'évaluation.
 - > Les exigences essentielles de sécurité.
 - > L'analyse des risques.
 - > La conception.
 - > Les matériaux.
 - > La fabrication.
 - > La vérification finale.
 - > Le marquage.
 - > La notice d'instructions.
- → Les ensembles.
- → La déclaration UE de conformité.
- → Les langues des documents.
- → Les responsabilités et la mise sur le marché.

